

FÊTE DE LA MUSIQUE : POUR QUE L'ALCOOL NE GÂCHE PAS LA FÊTE !

Ce mercredi 21 juin marque le début de l'été et est le jour de la Fête de la Musique. L'occasion de sortir dans la rue pour écouter de la musique, danser, faire la fête et peut-être boire de l'alcool.

Alcool info service rappelle que l'excès d'alcool peut gâcher la fête et que l'ivresse sur la voie publique au milieu d'une foule fait courir des risques supplémentaires. En effet, boire trop d'alcool favorise l'agressivité et la violence. En outre, la forte chaleur attendue cette année baisse la tolérance à l'alcool et favorise l'énervement. L'ivresse rend aussi vulnérable aux agressions en baissant la vigilance et le discernement.

Modérer sa consommation, manger avant de boire, alterner boissons alcoolisées et boissons non alcoolisées permet d'éviter ces désagréments.

L'ivresse sur la voie publique est une infraction qui peut amener les forces de police à intervenir et amener les personnes concernées en cellule de dégrisement. Il s'agit à la fois de prévenir les débordements et de protéger les personnes contre les risques pour la santé d'une alcoolémie trop forte. Retrouvez nos informations sur l'ivresse publique dans l'article la réglementation de la consommation.

Bonne fête de la musique !

Article en lien :

[Alcool, les risques immédiats](#)